

La Dépêche du 12 Février 2022 (extrait)

TOULOUSE : LES TERRASSES COVID SERONT-ELLES PROLONGEES ?

Commerces, Toulouse, Haute-Garonne

Publié le 12/02/2022 à 06:01

l'essentiel Le 17 février, la Commission terrasse va décider ou pas de la pérennisation des terrasses covid, autour de trois axes. Si rien n'est encore décidé par la Ville, les associations de riverains sont déjà vent debout.

Le 17 février, la mairie de Toulouse va statuer sur la **pérennisation des terrasses Covid**, mises en place à l'été 2020 pour soutenir l'économie locale mise à mal durant la pandémie. Une mesure prolongée en septembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022. Un sujet très sensible qui, avant même toute décision de la Ville, fait réagir les associations de riverains. À l'instar de **l'association 60 Millions de Piétons 31, fermement opposée à cette prolongation** : « Il faut rétablir un juste partage de l'espace public, assure Richard Mébaoudj, président. La Ville doit tenir compte des demandes légitimes des piétons et des personnes à mobilité réduite (PMR). Sans oublier de préserver la ville des nuisances, de la saleté générées par ces terrasses anarchiques ».

Très engagée dans la vie toulousaine, l'association **Bien Vivre à Toulouse (BVTC)**, s'inquiète du choix de la Ville : « 536 extensions de terrasses covid ont été faites à Toulouse, constate Patrice Affre, membre de **BVTC**. Ajouté aux 1000 terrasses existantes, le chiffre monte à 1500. **Toulouse devient une terrasse à ciel ouvert. Ce n'est pas acceptable. Toulouse doit rester à tous** ». **D'autres associations s'interrogent** aussi sur le pourquoi de cette possible pérennisation « alors que les mesures sanitaires se lèvent progressivement », remarque Pierre-Charles Pons, président de **l'AFUL (association foncière urbaine de Larray) à Saint-Pierre**.

Rappelons que la décision de ces extensions a permis aux cafetiers de ne pas « sombrer » après des mois de fermeture liée à la pandémie. « On entend sans cesse que notre secteur a été aidé généreusement notamment par le fameux prêt de l'Etat (PGE). Mais n'oublions pas que ce prêt doit être remboursé, martèle Olivier Dupuy, de la branche bars brasserie à l'Umih. Ce n'est pas un cadeau. Ces extensions sont essentielles au maintien de notre activité. La majorité des cafetiers respecte la réglementation et reste respectueuse des riverains. Ces extensions doivent être préservées au moins jusqu'à fin 2022. Nous le demandons à la Ville. »

"Tout est à l'étude"

Christophe Alves, conseiller municipal en charge du domaine public, le répète : « Malgré des rumeurs, rien n'a encore été décidé. Tout est à l'étude et à l'état de concertation. » Selon l'élu, cet arbitrage va traiter trois axes : la protection patrimoniale du centre-ville, les problèmes d'accessibilité et de circulation et les nuisances sonores. « Rappelons d'ailleurs que dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, les occupations des terrasses place de la Trinité ont été revues à la baisse et réduites de 20 % avec suppression de terrasses Covid. » Par ailleurs, confirme Christophe Alves, des contrôles sont régulièrement effectués par des enquêteurs de la Direction des Marchés et des Occupations du Domaine Public ainsi que les agents de la police municipale. Des avertissements peuvent être délivrés aux contrevenants allant de la suspension de l'autorisation jusqu'au retrait définitif.

Cela suffira-t-il à rassurer les associations ?

Silvana Grasso